



« Réunion de la section aviron - 4/11/2017 »

N

N° 2017 – 41

La réunion de la section aviron du 4/11/2017 a permis aux membres présents d'exprimer leurs besoins et leurs préoccupations qui ont été bien entendus par nous- responsables de la section- nous vous remercions pour votre participation.

Il nous est apparu nécessaire d'une part de rappeler certaines règles d'organisation et de sécurité de notre section et d'autre part d'informer les membres sur de nouvelles dispositions qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Enfin seront données les rendez-vous annoncés (Saint Cassien, nettoyage/rangement de la section)

1. Organisation et sécurité

- *Samedi et dimanche, ouverture de l'aviron/loisirs 8h30-12h avec rotation à 10h ; horaires stagiaires 10h-12h. Respecter les horaires (départ-entre 8h30 et 9h, puis rotation entre 10h et 10h30) c'est respecter les autres membres*
- *Tous les avirons sont aujourd'hui marqués au nom de leur embarcation ; prière de bien les ranger en respectant leur emplacement et leur position (palette en bas !!)*
- *Tous les bateaux doivent être sortis de l'eau à la fin de chaque séance (excepté décision du chef de base), nettoyés (éponges, produit nettoyant), rincés et rangés avec précaution à leur emplacement.*
- *Le chef de base est le moniteur responsable des sorties du jour ; le chef de bord est le rameur/barreur responsable de la sortie de son bateau ; voir règles de sécurité sur <http://www.cnnice.fr/securite/>*
- *Le moniteur responsable des sorties du jour conserve sur lui le téléphone du club (07 83 75 29 40) ; chaque chef de bord doit avoir avec lui un téléphone portable dans une housse protectrice de manière à pouvoir appeler le téléphone du club en cas d'incident*
- *Le cahier de sorties doit être renseigné le plus clairement possible ; tout dysfonctionnement ou incident doit être signalé.*



- Rappel : le planning des quinze jours est affiché au-dessus du cahier des sorties indiquant qui est le responsable des sorties du jour

2. Nouvelles dispositions

- Afin de garantir la sécurité sur l'eau de nos membres, une liste sera établie par les moniteurs des membres capables de sortir en solo sans problème et des membres pour lesquels il y aurait un risque certain à les laisser sortir seuls. Les membres convaincus d'être capable de sortir en solo, absents de la première liste, auront l'opportunité de démontrer leur capacité en faisant un test sur l'eau en présence d'un moniteur (la remontée dans le bateau après chavirage fera partie du test)
- Une répartition des embarcations sera faite en fonction de leur usage (compétition, loisir expérimenté, loisir débutant/scolaire), un marquage sera réalisé sur chaque bateau et un plan de stationnement sera affiché
- Corollairement, une répartition des membres se fera selon le classement précédent ; le passage d'un niveau à un autre pouvant se faire au moyen d'un test ou en fonction de l'expérience/ancienneté

3. Dates à retenir

- Sorties Saint Cassien : 9 décembre -3 février 2018
- Nettoyage/rangement section : 15-16 et 19 décembre (bénévoles souhaités)

4. Bénévoles accueillant/assistant les stagiaires (samedi/dimanche)

- Sylvère ATTIA, Odile BOUTEILLER, Albert CELORIA, Jacques DELAYE, Mélinée DONATO, Emmanuel LEDUC

Jacques DELAYE, Président de la Section Aviron
pres.aviron@cnnice.fr